

Sécurité des travaux par points chauds : rédaction du permis de feu

0,5 jour
3 heures et 30 minutes

Programme de formation

Public visé

Toute personne chargée de la rédaction des permis de feu ou de la surveillance des travaux par points chauds.

Pré-requis

Aucun.

Objectifs pédagogiques

Analyser les risques liés aux travaux par points chauds et rédiger le permis de feu

Programme

Accueil des stagiaires
Généralités et Contexte réglementaire des travaux par points chauds
Identifier les risques lors des travaux par points chauds
Rôles et responsabilités dans l'établissement du permis de feu
Règles pratiques d'établissement du permis de feu
Règles de sécurité particulières liées à l'acétylène
Application du permis de feu en zone ATEX
Moyens d'extinction
Synthèse de la formation

Modalités pédagogiques

Chaque séquence pédagogique proposée présente un équilibre entre la transmission des informations par le formateur, la sollicitation des stagiaires et la mise en application des connaissances acquises au travers de questionnaires ou de travaux pratiques.

L'approche pédagogique : pragmatique et active, apprentissage simple et dynamique.

Moyens et supports pédagogiques

Accès à un espace personnel et privé pour chacun des participants. Cet espace permet de se connecter depuis n'importe quel appareil connecté et d'accéder aux informations relatives aux formations passées et futures (fiche programme, livret stagiaire, documentation complémentaire, etc.).

Option : fourniture du livret stagiaire en format papier à la demande.

Utilisation de matériel pédagogique.

Modalités d'évaluation et de suivi

Au cours de la formation, chaque séquence fait l'objet de questionnaires qui permettent d'évaluer les connaissances acquises.

Un avis sur les résultats du questionnaire vous sera transmis en fin de formation.

Informations sur l'accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter pour étudier les aménagements à prévoir au 04.23.16.04.69.

Informations sur l'admission

Afin de préparer la formation, les inscriptions de stagiaires doivent être réalisées 12 jours ouvrés minimum avant la date de la formation si l'option « Fourniture des documents stagiaires format papier » est retenue et 3 jours ouvrés si cette option n'est pas retenue.